



Diplôme interuniversitaire de Santé respiratoire et habitat

PERSONNES CONCERNÉES ET PRÉ-REQUIS

La formation dispensée sera complémentaire d'une formation initiale qui peut être une formation : paramédicale, de technicien de laboratoire, de travailleur social, de puéricultrice, de délégué médical ou de technicien rattaché aux collectivités locales ou territoriales. Les candidatures provenant d'autres organisations professionnelles pourront être étudiées au cas par cas.

Le pré-requis pour pouvoir accéder à cette formation est un niveau Bac +2, Bac +3, dans le domaine paramédical ou social.

MODALITÉS D'ADMISSION

Les candidatures dématérialisées sont privilégiées. Elles se déroulent sur eCandidat du 6 février 2023 au 4 septembre 2023 (<https://ecandidat.unistra.fr/>).

POINTS FORTS DE LA FORMATION

- > Etude des pathologies en lien avec les polluants de l'environnement intérieur.
- > Connaissance de la métrologie des polluants et des méthodes d'éviction pour donner aux patients des solutions validées permettant d'améliorer la qualité de l'air.

COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- > Recueillir de façon rigoureuse des informations au domicile des malades souffrant d'une pathologies respiratoires en rapport avec un polluant domestique pour effectuer un audit de leur environnement intérieur.
- > Réaliser des prélèvements d'air et de poussière selon les recommandations normalisées pour mesurer les principaux polluants chimiques et biologiques de l'environnement intérieur.
- > Proposer des méthodes d'éviction des polluants chimiques et biologiques de l'environnement intérieur pour limiter l'exposition allergénique du malade.
- > Connaître les bases de réglementations concernant la qualité de l'air intérieur.
- > Connaître les différents partenaires techniques et institutionnels ainsi que leur fonctions respectives qui interviennent dans le domaine de l'habitat et la santé.

PROGRAMME

Présentation des principaux polluants de l'environnement intérieur : acariens, animaux, moisissures, blattes et polluants chimiques :

- > Où les trouver, comment les mesurer, quelles mesures d'éviction ?
- > Pathologies associées aux polluants de l'environnement intérieur.
- > La ventilation, réglementation, différents types de ventilation.
- > Organismes qui peuvent intervenir pour des problèmes de non-conformité dans le logement : SCHS, ARS, ADIL, ANAH, CAUE...

Pollution de l'air extérieur, réglementation d'une association agréée de la surveillance de la qualité de l'air. Les pollens.

Travaux pratiques pour effectuer les différentes mesures de polluants.

Visites à domicile chez des patients pour mettre en pratique les enseignements théoriques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation est répartie sur 140 heures d'enseignement théorique et 2 semaines de travaux pratiques.

Elle comprend :

- > des enseignements théoriques
- > des travaux pratiques
- > des visites à domicile chez des patients

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le contrôle de connaissance pour valider les acquisitions de cette formation se fera :

- > par présentation orale d'une étude de cas pour laquelle l'ensemble des caractéristiques des logements et les principaux polluants de la maison seront discutés, le tout comptant pour 40 % de la note finale ;
- > par examen écrit sur les sujets suivants : polluants chimiques et biologiques, mesure d'éviction, l'ensemble comptant pour 60 % de la note finale.

Le jury sera composé d'un responsable de la formation ou de son représentant et de deux personnes compétentes dans le domaine de la santé-environnement. Après correction des copies, le jury déclarera admis, les candidats dont la note atteindra 10/20.

RESPONSABLES SCIENTIFIQUES

M. Frédéric de BLAY, Professeur à la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé, Responsable du Pôle de Pathologie Thoracique, Nouvel Hôpital Civil, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

Mme Martine OTT, Conseillère Médicale en Environnement Intérieur, Pôle de Pathologie Thoracique, Nouvel Hôpital Civil, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

E-mail : martine.ott@chru-strasbourg.fr

**DIPLÔME
INTERUNIVERSITAIRE. POUR
L'AGRÈMENT DPC : NOUS
CONTACTER.**

Durée : 140 heures

Réf. JLE23-0341A

Module 1

du 9 au 13 octobre 2023

Module 2

du 27 novembre 2023

au 1er décembre 2023

Module 3

du 12 au 16 février 2024

Module 4

du 18 au 22 mars 2024

+ 2 semaines de travaux pratiques (dates à déterminer).
Diplôme effectué en partenariat avec : L'UFR de médecine de Brest - L'UFR de médecine de Montpellier - la Faculté de médecine Necker - les enfants malades de Paris - la Faculté de médecine de Rangueil de Toulouse.

Tarif

3135 €

Repas du midi pris en charge par les organisateurs.

Lieu

Université de Strasbourg -
Service Formation Continue
21 Rue du Maréchal Lefebvre
67100 Strasbourg

**Renseignements
et inscriptions**

Sophie GUY

Tél : 03 68 85 49 92

Sauf les mercredis

Fax : 03 68 85 49 29

s.guy@unistra.fr

**Nature et sanction de la
formation**

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences. Elle permet l'obtention d'un diplôme d'université sous réserve de satisfaire aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences qui sont portées à la connaissance des stagiaires. La formation donne également lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Des évaluations au cours de la formation permettent de mesurer la satisfaction des stagiaires ainsi que l'atteinte des objectifs de formation (connaissances, compétences, adhésion, confiance) selon les niveaux 1 et 2 du modèle d'évaluation de l'efficacité des formations Kirkpatrick.